République française - Département de l'Isère Commune de SAINT-MARTIN-LE-VINOUX Canton de SAINT-ÉGRÈVE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 février 2015

DÉLIBÉRATION n° 2015-12

Nombre de membres au Conseil municipal :

29

en exercice:

29

28

qui ont pris part à la délibération :

27 janvier 2015

8

Date de convocation :

L'an deux mille quinze, le 02 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s: Yannik OLLIVIER, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Stéphanie COLPIN, Ahmed DEBZA, Vincent PHILIPPE, Alain FAYEN, Joaquin TORRES, Hervé POTHIER-DENIS, Frédéric CALVO, Michelle LAPRESA, Christian GROS, Émilie CLARET, Sylvain LAVAL, Cécile POUREAU, Dominique PALIARD, Yves DELAHAYE, Gabriel JULLIEN, Christine TULIPE

<u>Procuration</u>: Norbert COLLIAT à Angèle ABBATTISTA, Dominique MAS à Joaquin TORRES, Chantal BREBION à Frédéric CALVO, Anne TOURMEN à Stéphanie COLPIN, Pierre TERRAES à Yannik OLLIVIER, Caroline PELISSIER à Mireille PERINEL, Élisabeth DELPHIN à Vincent PHILIPPE, Marie-Pierre FORESTIER à Dominique PALIARD, Florence LOMBARD à Yves DELAHAYE

Absent: Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Dominique PALIARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur: Yannik OLLIVIER

Objet : SOLIDARITE – CULTURE – Conditions tarifaires de la salle Festive - Maison des Moaïs

Le rapporteur expose les faits suivants :

Pour toute location de la salle festive, les tarifs suivants seront appliqués à compter du 9 février 2015 :

SEMAINE

Demi-journée (du lundi au vendredi) 8h-12h30 ou 13h30-18h 75€ Journée (du lundi au vendredi) 8h-18h 150€ Soirée (du lundi au jeudi) 18h-22h 150€

WEEK-END

Demi-journée (vendredi/samedi)8h-12h30 ou 13h30-18h100€Journée (vendredi/samedi)8h-18h200€Soirée (vendredi/samedi)18h-23h200€

Le rapporteur entendu, le Conseil municipal après avoir délibéré - ADOPTE la proposition du rapporteur

VOTE: POUR: 27

ABSENTION: 1 (Christine TULIPE)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 03 février 2015 Acte certifié exécutoire depuis son dépôt à la préfecture et sa publication Le Maire,
Yannik OLLINER